

Agence

Île-de-France

Bilan d'actions

2022





NOS FONDEMENTS

Fidèle à son esprit, la Fondation Abbé Pierre poursuit le combat de son fondateur :

- Elle lutte pour que chacun puisse avoir un toit où vivre dignement ;
- Elle accueille et oriente les personnes en difficulté de manière inconditionnelle ;
- Elle s'insurge contre toutes les formes d'injustice et de discrimination dans le logement ;
- Elle participe au débat public rappelant sans relâche à celles et ceux qui nous gouvernent leurs responsabilités en termes législatifs, économiques et sociaux.

Agence Île-de-France

78-80, rue de la Réunion
75020 Paris
Tél. : 01 44 64 04 40

Délégation Générale

3-5, rue de Romainville
75019 Paris
Tél. : 01 55 56 37 00

www.fondation-abbe-pierre.fr



Sommaire

P.2 CHIFFRES-CLÉS 2022 LA SITUATION DU MAL-LOGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE

P.3 CHIFFRES-CLÉS 2022 ACTIONS DE LA FONDATION EN ÎLE-DE-FRANCE

P.5 LE SUIVI DES POLITIQUES DE L'HABITAT EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2022

P.7 L'ESSENTIEL DES ACTIONS DE LA FONDATION EN ÎLE-DE-FRANCE

Le soutien aux projets

La sensibilisation et l'interpellation

P.11 L'ACCOMPAGNEMENT AUX DROITS LIÉS À L'HABITAT (ADLH)

Le réseau des permanences en Île-de-France

L'Espace Solidarité Habitat (ESH) à Paris

P.13 CONCLUSION

2022 Bilan d'actions

“ Écouter et accompagner les personnes en difficulté, mal logées, non logées partout où elles se trouvent, écouter « les sans-voix » comme le faisait notre fondateur, l'abbé Pierre ; leur donner la parole ; redonner espoir et dignité à tous ceux qui vivent dans des conditions indignes en France ou à l'étranger... c'est le combat quotidien des équipes salariées et bénévoles de la Fondation.

À la Fondation Abbé Pierre, nous sommes convaincus que cette écoute et cet accompagnement sont essentiels et que c'est à partir de cette attention que l'on porte à la situation des plus fragiles que l'on sera à même de construire une société et des politiques plus justes, plus respectueuses et plus solidaires.

CHRISTOPHE ROBERT
Délégué Général de la Fondation Abbé Pierre

AGIR AU PLUS PRÈS DES PERSONNES

En Île-de-France, la pénurie en matière d'offre de logements accessibles et l'augmentation des prix dans le parc privé n'ont cessé de renforcer les difficultés d'accès et de maintien dans le logement. Ces dernières années, le rythme de production de logements sociaux en Île-de-France a fléchi et il est dorénavant insuffisant pour rattraper le retard accumulé et pour couvrir les besoins. Les phénomènes de ségrégation et de marginalisation de certains territoires franciliens perdurent avec les antagonismes politiques qui freinent d'autant plus la prise en compte d'une politique durable d'aménagement du territoire francilien en pleine mutation (**chapitre 1 : le suivi des politiques de l'habitat en Île-de-France en 2022**).

Pour certains, notamment parmi les personnes les plus précaires, les associations constituent le dernier filet de sécurité. Mais ces dernières ont des difficultés à faire face aux demandes et peuvent être elles-mêmes fragilisées par la diminution constante des financements publics. Face à cette situation, l'Agence Île-de-France et la Direction des Missions Sociales de la Fondation Abbé Pierre poursuivent leur soutien aux associations et opérateurs à travers des projets ajustés aux changements et à l'augmentation des situations de personnes exclues ou mal logées, ainsi qu'aux réalités locales qui se diversifient (**chapitre 2 : l'essentiel des actions de la Fondation en Île-de-France**).

Pour agir au plus près des personnes et parce qu'il ne suffit pas qu'un droit soit ouvert pour qu'il soit effectif, l'Agence régionale est restée, en 2021, fortement mobilisée sur le soutien aux associations en Île-de-France qui assurent des **permanences d'accès aux droits** pour les mal-logés en s'appuyant notamment sur l'expertise développée à l'**Espace Solidarité Habitat** (ESH) qui apporte son soutien aux ménages mal logés parisiens (**chapitre 3 : l'accompagnement aux droits liés à l'habitat**).

Chiffres-clés 2022

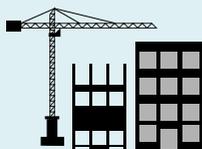
La situation du mal-logement en Île-de-France



- **4,1 millions de mal-logés en France**
dont **1,3 million de personnes mal logées en Île-de-France.**

La région Île-de-France, c'est **19 %** de la population nationale, mais :

- **33 %** des demandes d'HLM
- **38 %** des habitants en bidonvilles
- **39 %** des expulsions locatives
- **40 %** des copropriétés dégradées
- **55 %** des recours DALO déposés
- **63 %** des situations de surpeuplement accentué
- **80 %** des ménages DALO qui restent à reloger



- **21 805 logements sociaux agréés** en 2022 contre une production attendue et nécessaire de 37 000. Des objectifs 2023 du FNAP très insuffisants pour l'Île-de-France : 25 000 logements sociaux.



- **779 700 demandeurs sont en attente d'un logement social**
Des délais d'attente médian de 26 mois pour l'ensemble des demandeurs mais de 35 mois pour les demandeurs du 1^{er} quartile et de 55 mois pour les demandeurs PU DALO.



- **350 000 Franciliens occuperaient 157 000 logements privés potentiellement indignes.**
- **63 % des résidences principales son considérées comme énergivores (étiquette E, F ou G).**

Chiffres-clés 2022

Actions de la Fondation en Île-de-France



- En 2022, **la Fondation Abbé Pierre a soutenu 168 projets** en Île-de-France pour un montant global de **5 millions d'euros** d'aides.

- Parmi ces **168 projets, 100 sont portés par 70 partenaires associatifs et 68 sont des aides pour des particuliers** (aides juridiques pour les locataires, aides aux travaux pour les propriétaires occupants, aides pour l'achat de caravane pour les voyageurs).
- **48 %** des aides concernent des projets qui se déroulent à **Paris** ou en **Seine-Saint-Denis**.



- De plus, la Fondation Abbé Pierre a également répondu à l'urgence en distribuant **des chèques service** aux personnes fragilisées par la crise sanitaire et en soutenant les acteurs de l'urgence sociale *via* des fonds dédiés.

Zoom sur l'Accompagnement aux Droits Liés à l'Habitat (ADLH) :



- **14 associations soutenues** qui tiennent **30 permanences** en Île-de-France.
- Ces **permanences** ont accueilli environ **5 000 ménages**.
- **À Paris, l'Espace Solidarité Habitat** a conseillé ou accompagné **5 144 ménages**.



Le suivi des politiques de l'habitat en Île-de-France en 2022

Déficit récurrent de production de logements sociaux et abordables ; prix immobiliers et loyers qui s'écartent toujours plus des ressources des Franciliens ; pression démographique et attractivité de la région capitale sont les moteurs d'une crise du logement installée en Île-de-France. Les besoins sont connus mais les résistances et les écueils pour mettre en œuvre des régulations efficaces, réduire les déséquilibres territoriaux et créer les conditions d'un autre rapport de force au profit des personnes mal-logées restent écrasants.

L'Île-de-France représente 18 % de la population nationale mais la région concentre, à elle seule, 24 % des ménages vivant dans des passoires énergétiques, 34 % des demandeurs HLM, 39 % des ménages expulsés de leur logement, 46 % des personnes hébergés en structure et 60 % des ménages reconnus prioritaire au titre du Droit au Logement (DALO).

Avec 1,3 million de personnes mal logées, la crise du logement se renforce en Île-de-France.

Les ménages modestes et pauvres sont les plus touchés : huit enfants de familles pauvres sur dix vivent dans un logement surpeuplé et les 2/3 des ménages en vulnérabilité énergétique sont sous le seuil de pauvreté. De surcroît, la crise sanitaire a durablement impacté de nouvelles franges de la population. **La Fondation Abbé Pierre déplore qu'aucune politique durable et suffisamment ambitieuse n'ait été mise en œuvre pour inverser la tendance** sur le fond du mal-logement, alors même que certains arbitrages alimentent eux-mêmes les causes du mal-logement.

En effet, le rythme des **misés en service des logements, notamment des logements sociaux à bas loyer, reste nettement insuffisant**. Or, sous l'effet croisé des démolitions, des reconstitutions incomplètes de l'offre et des ventes HLM, l'Île-de-France a perdu près de 14 000 logements à loyer PLAI ou assimilés entre 2012 et 2020. Malgré la mise en place de l'encadrement des loyers, le parc locatif privé est, quant à lui, de plus en plus cher, obligeant de nombreuses familles à vivre dans les logements trop petits et de moyenne voire de mauvaise qualité.

Au-delà d'une **production de logements qui n'est pas au rendez-vous**, la Fondation s'inquiète de la faible prise en compte de la parole des habitants et des personnes mal-logées dans les politiques publiques, du renoncement à la lutte contre les discriminations, de la politique très résiduelle en matière de résorption des bidonvilles ou encore de la réponse publique pour les voyageurs honteusement très insuffisante. Sans compter, les effets délétères d'une dématérialisation à marche forcée et d'un travail social en tension.

Bien sûr, il y a des avancées locales comme en matière de lutte contre l'habitat indigne ou de prévention des expulsions mais l'ensemble des acteurs publics ne saurait se soustraire à conduire une politique ambitieuse et constante pour réduire les déséquilibres territoriaux tout en apportant une réponse solidaire et ajustée aux besoins des personnes, notamment les plus fragiles.

1,3 million de personnes mal logées	
Personnes privées de logement personnel	309 901
Dont personnes sans domiciles (a)	137 545
Dont résidences principales à l'hôtel (b)	11 000
Dont habitations de fortune (c)	13 356
Dont personnes en hébergement contraint chez des tiers (d)	148 000
Personnes avec des conditions de logement très difficiles (moins les doubles comptes)	976 842
Dont privation de confort (e)	462 000
Dont surpeuplement accentué (f)	586 000
Personnes en FTM non traités (g)	19 113
Gens du voyage sans place en aires d'accueil (h)	9 396
Total des personnes mal logées (sans double-compte)	1 306 452
Près de 2,9 millions de personnes fragilisées par rapport au logement	
Propriétaires occupant un logement dans une copropriété en difficulté (i)	475 993
Locataires en impayés de loyers ou de charges (j)	351 967
Personnes modestes en situation de surpeuplement modéré (k)	1 206 030
Personnes modestes ayant eu froid pour des raisons liées à la précarité énergétique (l)	730 000
Personnes en situation d'effort financier excessif (m)	1 291 642
Total des personnes en situation de fragilité (sans double-compte)	2 861 792

Sources :

(a) IPR 2021, selon le périmètre des estimations de la FAP 2020 : sans abri, en bidonvilles (source DIHAL), en hébergement collectif, à l'hôtel, en CADA ou hébergés dans un logement associatif (source DRIHL).

(b) ENL 2013, méthode FAP : chambres trouvées et payées par les personnes elles-mêmes, hors hébergement institutionnel.

(c) RP 2018 (Île-de-France). Certaines personnes en habitations de fortune sont aussi comptées parmi les sans domicile.

(d) ENL 2013, calculs selon méthode FAP. Ce groupe comprend un noyau dur (personnes de 17 à 59 ans hébergées par des personnes sans lien de parenté direct, qui n'ont pas les moyens de décohabiter) ainsi que les plus de 25 ans contraints, après une période de logement autonome, de revenir habiter chez leurs parents ou grands-parents faute de logement autonome, et les personnes de plus de 60 ans hébergées chez un tiers sans lien de parenté direct. À ce périmètre, semblable à celui des éditions précédentes défini par l'Insee, sont ajoutés les enfants non-étudiants de plus de 25 ans chez leurs parents qui n'ont encore jamais décohabité, souhaiteraient le faire mais n'en ont pas les moyens.

(e) ENL 2013, calculs FAP. Comprend les logements remplissant au moins un de ces critères : pas d'eau courante, douche, WC intérieurs, coin cuisine, ou moyen de chauffage ou façade très dégradée. Notre définition de la privation de confort a évolué et n'est pas comparable à celle de l'édition précédente de l'ENL.

(f) ENL 2013. Ménages auxquels manquent deux pièces par rapport à la norme de peuplement : soit une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ; pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant.

(g) Liste CILPI 2021 : Résidents déclarés des foyers de travailleurs migrants en attente de traitement fin 2019.

(h) Selon les objectifs des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage, il manque 2349 places de caravane en aires d'accueil en Île-de-France, soit près de 9400 personnes si on applique un ratio de 4 personnes par caravane.

(i) ENL 2013, selon méthode de calcul FAP. Il ne s'agit ici que des copropriétaires déclarant habiter dans une copropriété rencontrant des difficultés (impayés nombreux et fréquents, copropriété décrite comme fonctionnant très mal, absence de travaux d'entretien), et non des locataires. Cette définition n'est pas comparable à celle de l'édition précédente.

(j) ENL 2013, calculs FAP.

(k) ENL 2013, calculs FAP. Personnes appartenant à des ménages des trois premiers déciles de niveau de vie auxquels manque une pièce par rapport à la norme de peuplement, à l'exclusion des ménages d'une personne.

(l) ENL 2013, calculs FAP : Personnes appartenant aux trois premiers déciles de niveau de vie et déclarant avoir eu froid au cours de l'année pour des raisons liées à la précarité (privations financières, logement mal isolé ou mal chauffé).

(m) ENL 2013, calculs FAP. Personnes subissant un taux d'effort net supérieur à 35 %, leur laissant un reste-à-vivre inférieur à 650 euros par mois et par UC.

NB : les données intégrant une dimension financière ne sont pas comparables aux chiffres nationaux car elles reposent sur une version différente du revenu total annuel des ménages.

L'essentiel des actions de la Fondation en Île-de-France

Soutenir, sensibiliser/interpeller et agir sont les piliers de notre lutte contre le mal-logement et contre les inégalités sociales. **Pour défendre les intérêts des publics mal logés parisiens et franciliens**, la Fondation Abbé Pierre via l'Agence Île-de-France et son Espace Solidarité Habitat :

- Est composée d'une équipe de 12 salarié.es et d'une trentaine de bénévoles, ces derniers assurent différents types de mission (accueil du public, constat de l'indécence des logements, représentation dans des instances, élaboration d'outils de communication...).
- Est membre des instances locales ou institutionnelles suivantes :
 - Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),
 - Conférences Intercommunales du Logement de Melun Val de Seine (Seine et Marne), de Plaine Commune et d'Est Ensemble (Seine-Saint-Denis), de Paris Ouest La Défense et de Boucle Nord de Seine (Hauts-de-Seine) et Conférence Logement de Paris,
 - Pôle Départemental Habitat Indigne de Seine-Saint-Denis,
 - Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (Ccapex) et Comité de suivi de la charte de Prévention des expulsions à Paris,
 - Conseils d'Administration du GIP « Habitat et Interventions Sociales » et de FREHA.
- Mène ou soutient des actions de sensibilisation ou d'interpellation en faveur d'une meilleure application du Droit au logement opposable, d'une meilleure prévention des expulsions, d'un renforcement de la lutte contre l'habitat indigne et de la lutte contre les discriminations dans l'accès à un logement.

LE SOUTIEN AUX PROJETS

Les actions de la Fondation Abbé Pierre sont financées à 97 % par les dons et legs issus de la générosité publique et le mécénat d'entreprises. Grâce à cette générosité, la Fondation préserve sa capacité à gérer en propre des lieux d'accueil (comme l'Espace Solidarité Habitat à Paris) et à soutenir des actions et projets des associations et opérateurs de la lutte contre les exclusions et le mal-logement.

En 2022, la Fondation Abbé Pierre a soutenu, **en Île-de-France, 168 projets** pour un montant global de **près de 5 millions d'euros de subventions** (environ 24 millions au niveau national). Parmi ces 168 projets, 100 sont portés par **70 partenaires associatifs** et 68 sont des aides pour des particuliers (aides juridiques pour les locataires ou aides aux travaux pour les propriétaires occupants). 48 % des aides concernent des projets qui se déroulent à Paris ou en Seine-Saint-Denis.

La moitié des aides ont été consacrées au programme d'offre nouvelle de logements qui contribue à la **production de logements très sociaux** dans la région. Les autres actions soutenues concernent des projets menés au profit des personnes fréquentant des **accueils de jour**, des résidents de **pensions de famille**, des personnes en situation de **bidonvilles**, **des gens du voyage**, des **habitants des quartiers populaires**, des **compagnons des communautés Emmaüs d'Île-de-France** ou des personnes mal logées notamment à travers le soutien de permanences d'accompagnement **aux droits liés à l'habitat**.

Ce soutien à l'action répond aux 3 enjeux suivants :

- Loger plus et mieux les plus modestes
- Prévenir et combattre les facteurs d'exclusion par le logement
- Construire une région équitable et accueillante

Comme en 2021, la Fondation Abbé Pierre a également répondu à l'urgence en distribuant des chèques service aux personnes fragilisées par la crise sanitaire et en soutenant les acteurs de l'urgence sociale via des fonds dédiés. Dans ce cadre, 2 projets d'aide alimentaire en Seine-Saint-Denis et 2 projets de mises à l'abri à Paris ont été soutenus.

Exemples de projets soutenus en 2022

Faire avancer le droit au logement des personnes sans domicile à Mantes-la-Jolie (Yvelines)

L'association **DECLIC** gère depuis 1994 un accueil de jour à Mantes-la-Jolie (Yvelines). Cet accueil fait partie du réseau des Boutiques Solidarités de la Fondation Abbé Pierre et reçoit chaque année entre 600 et 800 personnes en grande difficulté de logement (personnes à la rue, hébergées chez des tiers ou en hôtel, foyers). Tous les matins, la boutique solidarité propose un temps de répit aux personnes accueillies grâce à des prestations d'hygiène (douches), un accueil café, une aide dans les démarches administratives mais également un accès à la santé et à la culture.

Afin de renforcer l'accès au droit au logement et à l'hébergement, la Fondation Abbé Pierre a initié, en 2022, un nouveau partenariat avec l'**ADIL 78** pour mettre en place une permanence dédiée au Droit au Logement opposable (DALO), deux demi-journées par mois. L'objectif de ce partenariat est de faciliter l'accès au logement des personnes qui en sont le plus exclues, dans une logique de « Logement d'abord ».

Permanences et orientation sociale des personnes exilées à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)



En 2022, la Fondation Abbé Pierre a décidé d'apporter son soutien à l'association **THOT** (Transmettre un HOrizon à Tous) qui a pour objet de mettre en place une structure d'apprentissage certifiant du Français Langue Étrangère (FLE) pour les réfugiés vivant en Île-de-France. Basée à Saint-Denis, Thot se trouve au début du parcours d'inclusion des personnes exilées et représente souvent le tremplin du premier hébergement au premier emploi.

Thot propose à ses étudiant.e.s une pédagogie qui prend en compte toutes les problématiques liées à l'exil afin de les accompagner hors des précarités et ce, grâce à la mise en place d'un pôle social d'accompagnement, composé de 3 permanences : psychologique, juridique et socio-professionnelle. Ces permanences traitent des questions liées d'une part à l'accès aux droits, au logement, à la santé, et d'autre part à la définition d'un projet professionnel et à l'obtention d'une formation professionnelle ou même d'un emploi.



Le programme « Toits d'abord » de la Fondation Abbé Pierre en Île-de-France

Inauguration de la Pépinière de Yverres (Essonne)

En juillet 2022, Solidarités Nouvelles pour le Logement a inauguré la Pépinière de Yverres, un projet hybride associant lutte contre le mal-logement, dynamiques d'insertion et activités socio-culturelles. C'était le vœu des sœurs à leur départ du couvent de Concy de Yverres (Essonne) en 2018 : préserver la vocation sociale du lieu. Elles ont donc donné leur accord à l'acquisition du site par l'association.

Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL), qui a créé la Pépinière, un projet d'insertion global comportant une dimension sociale, économique et culturelle. La Pépinière, c'est d'abord la réhabilitation de l'imposant bâtiment en 23 logements d'insertion. Les locataires seront des ménages en situation précaire. Ils bénéficieront d'un double accompagnement par SNL Essonne, associant travailleurs sociaux et bénévoles de Yverres, le temps pour eux de construire un parcours d'insertion. L'opération a reçu le soutien de la Fondation Abbé Pierre dans le cadre de son programme Toits d'abord.

À travers son **programme Toits d'abord**, l'objectif de la Fondation Abbé Pierre est d'aider l'émergence et la démultiplication de logements à très bas niveaux de loyers, économes en énergie, destinés à des personnes durablement exclues ou éloignées du statut de locataire. Le soutien apporté par la Fondation Abbé Pierre consiste en une aide à l'investissement immobilier, pouvant aller jusqu'à 10 % du coût total des opérations. Les logements financés sont essentiellement portés par des associations : parfois issus d'initiatives citoyennes, ancrés dans la vie du territoire, ces acteurs de terrain connaissent bien les publics concernés et les partenaires locaux, et proposent des logements avec une présence humaine renforcée. En 2022, la Fondation a soutenu **140 logements diffus ou en pension de famille**.

En 2022, le partenariat renouvelé pour 3 ans (2022-2024) entre la Fondation Abbé Pierre et **la Région Île-de-France** a permis de poursuivre le développement d'une offre de logements très sociaux en maîtrise d'ouvrage d'insertion, en conjuguant les efforts du programme Toits d'Abord au soutien financier de la région, par un apport systématique et une subvention majorée.

Mineurs isolés : le soutien de la Fondation Abbé Pierre à plusieurs projets franciliens

La Fondation Abbé Pierre a soutenu plusieurs projets franciliens proposant un accompagnement global afin de permettre à des mineurs isolés d'être pris en charge et soutenus dans leurs démarches comme le projet d'**Utopia 56** et de ses 3 maisons accueillant ces jeunes en **Seine-Saint-Denis** ; le projet de l'association **Casa** qui anime à **Ivry-sur-Seine** un lieu de vie accueillant des jeunes mineurs ; ou bien encore, le projet de l'association **les Midis du MIE à Montreuil**, dans des bâtiments mis à disposition respectivement par les Diocèse du 92 et du 93. Sur ces lieux de vie, qui ne pourraient fonctionner sans le fort soutien de bénévoles très investis, est proposé cet accompagnement global indispensable. Les liens tissés sont forts et se poursuivent longtemps après une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, qui est souvent obtenue en raison des conditions favorables qui ont été assurées dans ces cadres bienveillants et la réalisation des démarches nécessaires. La dimension éducative et de loisir est également essentielle.



LA SENSIBILISATION ET L'INTERPELLATION

En 2022, l'agence régionale d'Île-de-France a poursuivi ses actions en matière d'interpellation des pouvoirs publics, de mobilisation et sensibilisation des acteurs en Île-de-France notamment avec la publication et la présentation de son éclairage sur [l'état du mal-logement en Île-de-France](#). Alors que la région francilienne est considérée comme une des régions les plus riches d'Europe et la plus riche de France, elle apparaît aussi paradoxalement comme un territoire où s'expriment avec une intensité maximale les phénomènes de mal-logement : non-logement et logement de fortune, habitat indigne, précarité énergétique, saturation des structures d'hébergement et du parc locatif social, cohabitations forcées, copropriétaires en difficultés, discriminations, ou encore processus de ségrégation... **Les rendez-vous manqués dans la lutte contre le mal-logement** sont le fil rouge de ce nouvel éclairage régional qui a été présenté dans 4 villes franciliennes (Paris, Grigny, Bobigny et Cergy). Dans chaque ville, un temps de débats avec des invités a été organisé autour de sujets différents (comptes rendus en ligne sur le site de la Fondation).

D'autre part, dans le cadre du **Droit Au Logement Opposable (DALO)**, l'Agence a continué à co-animer 6 comités de veille DALO en Île-de-France. Ces rencontres ont permis de rencontrer différents partenaires, notamment la nouvelle équipe de la DRIHL dans les Hauts-de-Seine. En réaction aux pratiques de la commission DALO de l'Essonne, particulièrement restrictives en matière d'accès au droit, l'Agence a continué d'impulser, en lien avec l'Association DALO, le projet d'une permanence inter associative pour contester les refus abusifs de la commission de médiation. Avec l'appui de la FAS IDF, de la FAPIL et du Secours Catholique, un comité de veille régional a été organisé en mars 2022 avec notamment la participation de la DRIHL régionale, réunissant plus de 80 représentants associatifs.

En matière de **lutte contre l'habitat indigne**, l'Agence a poursuivi ses échanges rapprochés avec la Ville de Saint-Denis en vue d'ouvrir une nouvelle permanence d'accompagnement socio-juridique des occupants victimes de marchands de sommeil. Les discussions se poursuivent avec les différents partenaires.

En matière de **prévention des expulsions locatives**, l'Agence a participé activement aux travaux de réécriture de la Charte de prévention des expulsions locatives de Seine-Saint-Denis, en plaidant notamment pour un renforcement des dispositifs d'accompagnement aux droits liés à l'habitat.

Et en matière de **lutte contre les discriminations**, l'Agence a poursuivi sa participation au réseau national REEL. En lien avec le service Etudes de la Fondation, le réseau a confié au chercheur Yannick LHORTY (laboratoire de recherche TEPP / CNRS) la réalisation d'un testing national des guichets d'enregistrement de la demande de logement social pour évaluer la présence de discriminations au stade de la demande d'information, sur le critère de l'origine ethnique. La publication de ces travaux est prévue début 2023.

L'accompagnement aux droits liés à l'Habitat

Fondé sur l'idée que le droit doit être accessible à tous, l'accompagnement aux droits liés à l'habitat (ADLH) a pour objectif de permettre aux ménages les plus défavorisés et les plus éloignés des institutions de faire valoir leurs droits et de trouver des solutions pérennes à leurs difficultés de logement. L'accompagnement proposé ne s'inscrit pas dans un format prédéfini mais il s'adapte au rythme de la personne accompagnée et au degré de complexité de sa situation. Il participe au décloisonnement des approches sociales, administratives et juridiques et passe ainsi par une compréhension de l'ensemble des facteurs susceptibles d'alimenter le processus d'exclusion que vit la personne.

L'action de l'agence régionale de la Fondation et de son Espace Solidarité Habitat en matière d'accès aux droits est possible grâce au soutien des donateurs. **Moins de 10 % du budget de l'ESH provient de subventions publiques en 2022**, celles de la Ville de Paris et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris.

LE RÉSEAU DES PERMANENCES EN ÎLE-DE-FRANCE

En 2022, l'Agence Île-de-France a continué de développer et d'animer le réseau francilien des permanences d'ADLH. **L'Agence soutient 14 associations qui tiennent 30 permanences** (4 à Paris, 9 dans les Hauts de Seine, 7 en Seine Saint Denis, 6 dans le Val de Marne, 2 dans les Yvelines, 1 en Seine et Marne et 1 en Essonne), sachant que certaines permanences couvrent plusieurs communes. **Ces permanences ont accueilli environ 5 000 ménages.**

Une rencontre régionale des associations du réseau s'est déroulée en mai 2022 dans les locaux de l'Association Droits et Habitats à Paris ainsi que deux ateliers thématiques autour du DALO et de la prévention des expulsions.

À noter qu'en 2022, en partenariat avec le secteur « De la rue au logement », une nouvelle permanence s'est ouverte au sein de la Boutique Solidarité située à Mantes-la-Jolie dans les Yvelines dédiée au Droit au Logement Opposable tenue par l'ADIL 78. L'objectif est de proposer un accompagnement souple et adapté aux personnes sans domiciles fréquentant la Boutique afin de faire valoir leur à un logement / hébergement pérenne.

L'année 2022 a vu également l'ouverture d'une permanence de prévention des expulsions locatives tenue par Interlogement 93, en partenariat avec la Ville de Saint-Denis. Cette permanence a rencontré une adhésion forte des partenaires. En quelques mois, elle accompagnait déjà une soixantaine de ménages.

Vous avez du mal à payer votre loyer et vous avez constitué une dette de loyers ?
Vous avez reçu un congé vente / reprise ?
Vous avez reçu un commandement de payer ?
Vous êtes assigné au tribunal ?

Vous êtes menacé d'expulsion ?

Si vous souhaitez connaître vos droits, bénéficier d'un accompagnement juridique gratuit et adapté à votre situation ou être mis en relation avec un avocat pour vous défendre.

... N'attendez plus, prenez rendez-vous dans l'une des **permanences associatives d'accès au droit** soutenues par la Fondation Abbé Pierre en **Seine-Saint-Denis**

 **fondation-abe-pierre.fr**

Où trouver une **permanence** près de chez vous ?

Quelle **association** contacter ?


01 48 51 17 45
adil93@adil93.com


Clichy/Bos et Livry Gargan
01 48 02 59 22
unitelogement@sauvegarde93.fr


Saint-Denis
01 41 58 61 45



 **fondation-abe-pierre.fr**

L'ESPACE SOLIDARITÉ HABITAT (ESH), LIEU D'ACCÈS AUX DROITS DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE À PARIS

L'Espace Solidarité Habitat (ESH) apporte son soutien et son expertise aux ménages mal logés parisiens. **En 2022, ce sont 5 144 ménages qui ont pu bénéficier d'un suivi, d'un conseil ou d'une orientation par l'ESH.**

3 564 ménages ont été conseillés par le primo accueil de l'ESH (ménages à la recherche d'un logement ou d'un hébergement, ou encore d'un conseil sur la procédure DALO) et ce sont 1 722 rendez-vous qui ont été assurés pour permettre **l'accompagnement de 1 117 ménages dans le cadre d'une procédure juridique.**

Les ménages sont parfois suivis pendant plusieurs années, la moyenne est de 26 mois. 52 % des orientations sur l'ESH sont faites par les travailleurs sociaux de la ville de Paris. **77 % des ménages viennent à l'ESH en raison d'une procédure d'expulsion** qui menace leur maintien dans leur logement actuel. 48 % des ménages contactent l'ESH au moment d'une assignation au tribunal ou avant une assignation et 30 % après une première décision de justice.

154 ménages ont pu trouver une solution de relogement en 2022, notamment dans le parc social, et malheureusement, il n'a pas été possible d'éviter **l'expulsion pour 38 d'entre eux.**



Permanence juridique à l'ESH
© Yann Levy / FAP

Conclusion

Face à des politiques du logement et de l'hébergement encore trop souvent défailtantes, face aux enjeux de mal-logement, l'Agence Île-de-France n'a cessé de sensibiliser, d'interpeller et d'agir pour que soit menée une politique de l'habitat qui :

- se soucie en priorité des plus défavorisés sans tomber dans une politique résiduelle ou palliative ;
- prévienne le plus en amont possible les ruptures sociales ;
- soit au service de la lutte contre les inégalités ;
- associe les personnes à l'évaluation de leurs besoins et à la mise en œuvre des politiques publiques les concernant ;
- clarifie la gouvernance locale et assure la cohérence des politiques publiques ;
- résiste à la tentation court-termiste de réduire toujours plus les moyens financiers et humains des dispositifs sociaux.

Pour ce faire, la Fondation insiste sur la nécessité, en Île-de-France, de :

Loger plus et mieux les plus modestes et, plus spécifiquement :

- donner la priorité aux solutions de logement autonomes et durables ;
- poursuivre la création de places en pensions de famille ;
- progresser dans l'accès au logement social pour les plus démunis ;
- développer une offre de logements sociaux en adéquation avec les besoins ;
- maîtriser les loyers dans le parc privé ;
- accroître de manière significative la mobilisation du parc privé à vocation sociale.

Prévenir et combattre les facteurs d'exclusion par le logement et, plus spécifiquement :

- multiplier les lieux d'accès aux droits liés à l'habitat pour les personnes mal logées et diminuer les situations de non-recours ;
- ériger la mise en œuvre de la loi DALO en priorité politique ;
- faire de l'expulsion locative une exception ;
- mettre fin aux expulsions locatives et aux évacuations de squats, terrains et bidonvilles sans solutions de relogement ;
- lutter contre les taudis et les logements indécents ;
- éradiquer les passoires énergétiques ;
- accompagner la mobilisation collective dans les copropriétés dégradées ;
- développer les accueils de jour et renforcer leur rôle dans la lutte contre la pauvreté et les exclusions, rendre effectif le droit à la domiciliation.

Construire une région équitable et accueillante et, plus spécifiquement :

- garantir les droits des personnes sans abri ;
- assurer un accueil respectueux des personnes migrantes ;
- protéger les mineurs à la rue ;
- garantir un accompagnement sans rupture ;
- lutter contre les discriminations et toute autre forme de stigmatisation de certains publics ;
- développer le logement social adapté à la résidence mobile et les terrains familiaux locatifs pour les Voyageurs ;
- œuvrer pour que les transformations et les évolutions urbaines profitent à tous les habitants ;
- favoriser la participation des personnes/habitants à la définition et à la mise en œuvre des projets.



Être humain !